

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/2000/26 14 janvier 2000 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 14 JANVIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En application du paragraphe 9 de la résolution 1281 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 décembre 1999, j'ai l'honneur de soumettre une liste détaillée des pièces de rechange et du matériel nécessaires aux fins décrites au paragraphe 1 de la résolution 1175 (1998).

Afin de faciliter l'élaboration de la liste susmentionnée, j'ai envoyé en Iraq un expert de la société Saybolt Nederland BV qui, aux termes d'un contrat conclu avec l'Organisation des Nations Unies, a fourni des agents indépendants d'inspection des installations pétrolières depuis le début du programme humanitaire exécuté en Iraq en application de la résolution 986 (1995). L'expert a séjourné en Iraq du 15 au 21 décembre 1999 afin d'examiner la situation sur le terrain et, en consultation avec le Gouvernement iraquien, d'établir la liste des pièces de rechange et du matériel nécessaires pour que l'Iraq puisse porter l'exportation de pétrole et de produits pétroliers à un niveau suffisant pour atteindre le montant visé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998). Le rapport de l'expert est joint en annexe pour information (annexe I).

Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents au Conseil de sécurité, l'industrie pétrolière en Iraq se trouve dans un état lamentable. Il y a eu une détérioration continue des installations pétrolières en Iraq, qui a eu des effets négatifs sur la sécurité des travailleurs dans les champs de pétrole, a causé de graves dégâts à l'environnement et a endommagé des puits de pétrole, dont certains de manière permanente; des détails ont été fournis dans mes rapports précédents au Conseil (S/1998/330 et Corr.1, S/1998/1233, S/1999/746 et Add.1, S/1999/1053 et S/1999/1162 et Corr.1). La détérioration continue des installations pétrolières pourrait également causer une diminution importante de la production de pétrole et de la capacité d'exportation de l'Iraq, qui aurait de graves répercussions pour l'application du programme humanitaire.

Par conséquent, je voudrais réitérer la recommandation que j'ai faite dans ma lettre datée du 12 octobre 1999 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/1053) afin que le Conseil approuve la demande du Gouvernement iraquien visant à accroître de 300 millions de dollars le montant affecté aux pièces de rechange et au matériel destinés au secteur pétrolier, ce qui porterait à 600 millions de dollars le total de la somme allouée au titre de la phase VI

du programme humanitaire. Je souhaite également informer le Conseil que les fonds nécessaires pour cette augmentation sont disponibles.

L'état actuel des installations pétrolières qui a été décrit ci-dessus exige l'adoption rapide de mesures correctives. Si les demandes d'approbation de contrats pour les pièces de rechange et le matériel essentiels destinés au secteur pétrolier ne sont pas approuvées rapidement et si ces articles ne sont pas fournis et mis en service dans de brefs délais, il est probable que la production de pétrole baissera, même dans une situation de "gestion des risques les plus graves".

Pour la phase VII, le Gouvernement iraquien a proposé l'allocation d'un montant de 600 millions de dollars pour les pièces de rechange et le matériel destinés au secteur pétrolier, soit le double du montant de 300 millions de dollars approuvé par le Conseil dans sa résolution 1281 (1999). Selon l'expert, étant donné la situation actuelle du secteur pétrolier, l'allocation proposée de 600 millions de dollars serait raisonnable.

Sans préjuger du bien-fondé de la proposition du Gouvernement iraquien et de l'évaluation faite par l'expert, je voudrais poursuivre l'examen de la question et attendre le rapport du groupe de six experts, y compris des experts de l'industrie pétrolière, que je vais envoyer en Iraq du 15 au 31 janvier 2000 afin d'effectuer une étude d'ensemble de la situation du secteur pétrolier iraquien. Les recommandations du groupe d'experts seront prises en considération dans mon rapport qui sera soumis au Conseil, en application du paragraphe 28 de la résolution 1284 (1999), sur les progrès accomplis pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien et sur les revenus nécessaires à cette fin, y compris des recommandations sur les montants supplémentaires qui devront compléter les ressources actuellement allouées aux pièces de rechange et au matériel destinés à l'industrie pétrolière.

Au 13 janvier 2000, le Bureau chargé du Programme Iraq avait reçu au total 1 991 demandes concernant des pièces de rechange et du matériel destinés au secteur pétrolier, d'une valeur totale de plus de 1,1 milliard de dollars, dont 1 392, d'une valeur totale de 721 millions de dollars, ont été diffusées et 50 déclarées nulles et non avenues.

Sur le nombre total des demandes diffusées, 900, d'une valeur totale de 447 millions de dollars, ont été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 661 (1990); 438 demandes, d'une valeur totale de 217,8 millions de dollars, ont été placées en attente; et 54 demandes, d'une valeur de 56,2 millions de dollars, doivent encore faire l'objet d'une décision du Comité. Il reste 133 demandes, d'une valeur totale de 120,5 millions de dollars, qui ont été évaluées par le Bureau chargé du Programme Iraq, mais n'ont pas encore été diffusées parce que les renseignements fournis par leurs auteurs sont insuffisants. En outre, en raison du volume considérable de demandes concernant des pièces de rechange et du matériel destinés au secteur pétrolier qui ont été reçues depuis novembre 1999, il reste 416 demandes, d'une valeur totale de 263 millions de dollars, qui font actuellement l'objet d'un examen avant leur diffusion. Au 13 janvier 2000, la valeur totale des pièces de rechange et du matériel destinés au secteur pétrolier qui étaient arrivés en Iraq était de 259,9 millions de dollars.

Étant donné ce qui précède, je voudrais exprimer l'espoir que le Comité du Conseil de sécurité poursuivra le plus rapidement possible son examen et son processus d'approbation des demandes concernant les pièces de rechange et le matériel destinés au secteur pétrolier et réexaminera toutes les demandes placées en attente.

(<u>Signé</u>) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

Rapport établi en application du paragraphe 9 de la résolution 1281 (1999) du Conseil de sécurité

A. Mandat

1. Au paragraphe 9 de sa résolution 1281 (1999) du 10 décembre 1999, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Gouvernement iraquien, de lui soumettre, le 15 janvier 2000, une liste détaillée des pièces détachées et du matériel nécessaires aux fins indiquées au paragraphe 1 de la résolution 1175 (1998).

B. <u>Introduction</u>

- 2. À la demande du Secrétaire général, un expert s'est rendu en Iraq pour vérifier quelles sont actuellement les pièces détachées et le matériel nécessaires pour que l'Iraq puisse maintenir sa capacité d'exportation de pétrole brut actuelle et pour examiner et évaluer plus avant le potentiel d'accroissement des exportations.
- 3. La visite en Iraq s'est déroulée du 15 au 21 décembre 1999. L'expert a eu des entretiens avec les hauts responsables du Ministère du pétrole et de toutes les compagnies opérant dans le secteur pétrolier iraquien en vue d'arrêter définitivement la liste des pièces détachées destinées à l'industrie pétrolière.

C. Plan de distribution pour la phase VII

4. Le plan de distribution pour la phase VII en ce qui concerne les pièces de rechange et le matériel destinés à l'industrie pétrolière, tel que présenté par le Gouvernement iraquien, comprend les objectifs suivants :

En amont

- a) L'achèvement du forage de 240 puits (40 dans le nord, 200 dans le sud), y compris ceux destinés à l'injection d'eau;
- b) Le forage de 160 nouveaux puits (70 dans le nord, 90 dans le sud), en vue de maintenir la production à 3 millions de barils par jour et de passer à 3,3-3,4 millions de barils par jour en 2000 (ce qui était le quota de production iraquien fixé par l'OPEP en 1990) à condition que le nécessaire soit fait pour que toutes les pièces détachées nécessaires arrivent en temps voulu;
- c) Le raccordement de 120 puits productifs (50 dans le nord, 70 dans le sud), sous réserve de la disponibilité des conduites d'écoulement et du matériel connexe nécessaires;
- d) L'installation du matériel nécessaire pour résoudre les problèmes liés au pétrole brut à forte teneur en eau, en particulier dans le nord (gisements de Baba et Jambour);

- e) Maintien de la production en mettant en valeur des champs pétrolifères dans le nord et le sud, où les conduites d'écoulement et les valves de têtes de puits sont très importantes;
- f) Accent mis sur la lutte contre la pollution et les dommages environnementaux, en particulier s'agissant de la pollution atmosphérique;
- g) Accent spécial mis sur la production et la distribution de gaz pour les 12 centrales électriques marchant au gaz qui ont été récemment installées;

En aval

- a) Amélioration de la qualité des produits en améliorant le raffinage et en révisant des projets dans certaines raffineries (fabrique de lubrifiant No 2 à la raffinerie Baiji);
- b) Réduction de l'utilisation de plomb tétraéthyle en mettant en place une installation d'isomérisation à Daura et une installation de craquage catalytique fluide à Baiji, ce qui permettra de produire 30 % d'essence sans plomb;
- c) Amélioration de l'efficacité des installations d'isomérisation en vue de réduire la teneur en soufre du gazole, qui devrait passer de 1,2 % à 0,2 %;
- d) Cibler expressément la qualité des effluents gazeux des entreprises pétrolières du nord et du sud;
- e) Améliorer l'efficacité de la distribution des produits en augmentant le nombre de bouteilles de gaz disponibles, en augmentant le nombre de camions-citernes et en fournissant un plus grand nombre d'installations de stockage des produits;
- f) L'installation de gazoducs et d'oléoducs jusqu'aux centrales électriques en vue de remplacer le transport routier;
- g) La remise en état des installations de stockage du gaz à Zubair en vue d'améliorer l'efficacité de la distribution et de permettre le stockage de gaz lorsque la demande est faible (au lieu de procéder au brûlage à la torche) et en vue de fournir une installation pour l'exportation.

D. <u>Production durant la phase VI</u>

5. L'augmentation très légère de la production puis du volume des exportations correspondant durant la phase VI a été réalisée en reliant les puits précédemment forés, en utilisant l'injection d'eau (à court terme) et grâce à la disponibilité des produits chimiques pour les champs (tels que les démulsifiants) qui sont importés au titre du programme des pièces détachées démarré durant la phase IV.

E. Production actuelle

- 6. Le Ministère du pétrole indique que la production moyenne pour la phase VI a été de 2 750 000 barils par jour, avec une consommation locale de 0,6 million de barils par jour, d'où des exportations s'élevant à 2 150 000 barils par jour. Le Ministère a indiqué à l'expert que ces chiffres avaient été obtenus "en mettant en oeuvre strictement une gestion des risques" plutôt "qu'un programme planifié de bonne gestion du réservoir pétrolifère".
- 7. Les volumes effectifs des exportations au cours des trois dernières phases ont, d'après les superviseurs, été les suivants :

Phase IV: 1 712 000 barils par jour;

Phase V : 2 009 000 barils par jour;

Phase VI: 2 164 600 barils par jour.

- 8. Les précédents objectifs de production (qui, en juin 1999, étaient de 3 millions de barils par jour pour décembre 1999, de 3,2 millions de barils par jour pour mars 2000 et de 3,5 millions de barils par jour pour décembre 2000) ont été affectés par des retards intervenus dans l'approbation et la fourniture des pièces détachées et du matériel.
- 9. Par conséquent, les prévisions actuelles relatives à la production dépendent fortement de l'approbation, de l'arrivée et de la distribution des pièces détachées et du matériel dont l'industrie pétrolière a fort besoin, ainsi que de leur installation et mise en service rapides. La question de l'importance des pièces détachées et du matériel sera abordée de façon détaillée au cours de la prochaine visite du groupe d'experts qui doit avoir lieu en janvier 2000.
- 10. Selon le Ministère du pétrole, si toutes les demandes suspendues sont débloquées et si par la suite les envois sont traités et acheminés rapidement, l'objectif de 3,3 à 3,4 millions de barils par jour est réaliste; un scénario plus probable, d'après le Ministère du pétrole, serait une réduction de la production de quelque 300 000 barils par jour.
- 11. La consommation des raffineries locales a été estimée à environ 540 000 barils par jour et les fournitures à la Jordanie entre 70 000 et 90 000 barils par jour.
- 12. Si l'on considère la production moyenne de 2 750 000 barils par jour durant la phase VI et l'opinion fort raisonnable selon laquelle le taux d'approbation et l'arrivée qui en découlera de pièces détachées et de matériel ne devrait pas changer de façon prononcée dans un proche avenir, la capacité de production au cours de la phase VII devrait atteindre en moyenne environ 2,5 à 2,6 millions de barils par jour. Si l'on considère que la consommation des raffineries locales ne changera pas et que l'exportation de pétrole brut de la Jordanie se maintiendra à son niveau actuel, l'ensemble des exportations atteindra environ 1 950 000 à 2 millions de barils par jour, soit un volume comparable à celui de la phase VI.

F. Pièces détachées et matériel pour la phase VII

- 13. La liste des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière pour la phase VII est présentée en 13 sections, comme lors des phases précédentes, subdivisées selon les entreprises chargées de l'exploitation, le Gouvernement iraquien allouant des fonds à chacune d'elles.
- 14. Comme pour la phase VI, un certain nombre de projets particuliers sont visés et le système de numérotage par ligne a été modifié en vue d'identifier chaque projet "autonome". L'achèvement de ces projets dépend de l'arrivée de tous les articles identifiés correspondant à la ligne.
- 15. La valeur totale des pièces détachées et du matériel énumérés dépasse les 300 millions de dollars prévus par la résolution 1281 (1999) du Conseil de sécurité et, selon une inspection préliminaire, elle devrait dépasser 600 millions de dollars si tous les articles sont achetés. L'expert a noté qu'il avait été averti par le Gouvernement iraquien que, dans le cadre de la phase VI, des contrats d'une valeur de 630 millions de dollars avaient été signés.
- 16. Comme prévu dans les précédents rapports, la production de pétrole brut a atteint un maximum. Si les principaux articles des pièces détachées et du matériel ne sont pas disponibles et mis en service très rapidement, la production devrait chuter, même dans le cadre d'une "gestion des risques rigoureuse". D'un point de vue technique (et comme déclaré précédemment dans notre rapport voir S/1999/746), le renversement de cette situation nécessiterait une augmentation des fonds alloués pour les pièces détachées et le matériel au titre de la phase VI. L'allocation de fonds du Gouvernement iraquien au titre de la phase VII tenant compte de la situation actuelle est par conséquent raisonnable.

G. Budget par entreprise

North Oil Company (Entreprise pétrolière du nord) - 137 millions de dollars

- 17. Les pièces détachées et le matériel demandé pour la North Oil Company concernent les réparations et la maintenance ainsi que les opérations ci-après :
- a) Forage de 70 nouveaux puits dans les champs pétrolifères de Kirkouk, Bai Hasan et Saddam;
- b) Reconditionnement de 40 puits dans la zone couverte par la North Oil Company;
- c) Maintien de la production des puits dans la zone de la North Oil Company;
- d) Usine de traitement du pétrole à forte teneur en eau dans les champs pétrolifères de Baba et Jambour.

South Oil Company (Entreprise pétrolière du sud) - 230 millions de dollars

- 18. Cette entreprise reçoit de loin l'allocation la plus élevée du Ministère du pétrole, ce qui reflète les problèmes rencontrés dans cette région. Les principaux projets sont les suivants :
- a) Forage et achèvement de 90 nouveaux puits dans les champs pétrolifères de Rumailah nord et sud, Lubais et Zubair;
- b) Reconditionnement et achèvement de 200 puits dans l'ensemble de la région;
- c) Poursuite du relèvement du parc de stockage de Fao en vue de renforcer la capacité de stockage et la capacité d'exportation;
 - d) Poursuite de la mise en valeur du champ de Qorna ouest;
 - e) Reconstruction des stations de dégazage à Rumailah sud;
- f) Réparation et reconstruction des usines de traitement et des stations de compression.

<u>Iraki Drilling Company (Entreprise iraquienne de forage) - 35 millions</u> de dollars

19. La liste des pièces détachées et du matériel pour l'Entreprise iraquienne de forage couvre les besoins pour des réparations et la maintenance des tours de forage et de reconditionnement existantes, et une demande pour quatre nouvelles tours.

Oil Projects Company (Entreprise de projets pétroliers) - 10 millions de dollars

20. Cette demande a trait principalement aux besoins de matériel de construction, avec les pièces détachées, les articles consomptibles, le matériel des scellants destructifs (rayon X) et les systèmes de bureautique nécessaires.

$\underline{\text{Oil}}$ Exploration Company (Entreprise d'exploration pétrolière) — 10 millions de dollars

21. Cette demande concerne le matériel d'exploration et d'appui à la production, les moyens de transport sur les sites, les études et les analyses géologiques, et un contrat de service pour transcrire les données géologiques existantes, qui se détériorent rapidement.

North Refineries Company (Entreprise des raffineries du nord) - 30 millions de dollars

22. Les plans de la phase VII concernant la raffinerie de Baiji constituent dans de nombreux cas une répétition de ceux de la phase VI, qui n'ont pas été commandés (unité d'ensachage de bitume soufflé, unité de récupération du soufre) ou seulement ordonnés en partie (unités d'hydrodésulfuration, fabrique d'huile lubrifiante). Les nouveaux projets de la phase VII sont les suivants :

- a) Articles pour le traitement de l'eau des chaudières;
- b) Projet de dessalement de l'eau brute;
- c) Unité de traquage catalytique fluide visant à améliorer la qualité de l'essence;
 - d) Matériel visant à réduire la contamination des effluents.

Midland Refineries Company (Entreprise des raffineries du centre) - 22,5 millions de dollars

23. Les plans de la phase VII pour la raffinerie de Raura couvrent les réparations et la maintenance générale, le fonctionnement d'une chaudière automatique et un projet relatif à une unité d'isomérisation du naphte en vue d'améliorer la qualité de l'essence.

South Refineries Company (Entreprise des raffineries du sud) - 24,5 millions de dollars

24. Les pièces détachées et le matériel généraux pour les réparations et la maintenance sont énumérés, avec un système de contrôle automatique du jaugeage des bacs et nouvelles unités de traitement de l'eau.

North Gas Company (Entreprise d'essence du nord) - 10 millions de dollars

25. Cette demande couvre différents besoins ayant trait au transport, des systèmes de protection de l'environnement, du matériel de sécurité et des produits consomptibles.

South Gas Company (Entreprise d'essence du sud) - 15 millions de dollars

- 26. En dehors des pièces détachées et du matériel habituels pour les réparations et la maintenance, les plans pour la South Gas Company sont les suivants :
- a) Réparation des usines de gaz naturel liquéfié et de gaz de pétrole liquéfiés de Khor-Zubair en vue de traiter et de stocker le gaz pour les centrales électriques et l'usage domestique, réduisant la quantité de gaz brûlé et par conséquent la pollution, et aussi réparation des installations de stockage et de refroidissement de gaz de Khor-Zubair;
 - b) Réparation de l'usine de traitement de gaz sulfureux de Rumailah nord.

Oil Products Distribution Company (Entreprise de distribution des produits pétroliers) — 32 millions de dollars

27. Les pièces détachées et le matériel destinés aux réparations et à la maintenance du système de distribution dans l'ensemble de l'Iraq, avec des matériaux et du matériel devant servir à construire neuf réservoirs de stockage dans la zone de l'Euphrate, à Mosul et à Bagdad, en vue de réduire la dépendance à l'égard du transport par véhicule.

Oil Pipelines Company (Entreprise des oléoducs) - 41 millions de dollars

28. Les systèmes de contrôle et de mesure interne sont présents, ainsi que les stations de pompage pour la région nord (Mosul), en vue d'acheminer les produits jusqu'au central électrique local et le commencement des travaux de réparation — au moyen d'un contrat relatif à un système de nettoyage automatique des conduites, pour le gazoduc sec de Rumailah nord-Nassiriya. Du matériel de réparation destiné à la station de compression de gaz de Rumailah nord est également inclus.

Gas Filling Company (Entreprise de remplissage de gaz) — 25 millions de dollars

29. Comme dans les phases précédentes, le plan de distribution met l'accent sur le remplacement des cylindres de gaz de pétrole liquéfié qui fuient et sont dangereux, avec des pièces détachées et du matériel pour la réparation et la maintenance des usines de remplissage dans l'ensemble du pays.